

Conseil municipal du 7 février 2019

Participants : René Mouysset, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Christian Duraisin, Bruno Pélissier, Jean Muratet, Jean-Christophe Coupat, Frédéric Lavigne, Isabelle Viguier, Clément Chauchard, Monique Delcausse, Brigitte Tuéry, Bernard Martin.

Absente : Séverine Véquaud.

Présentation du projet de parcours de Swin - Golf et Footgolf par Christian COUPAT.

En complément du parcours de disc-Golf créé et géré par le foyer rural de Sauveterre, cette association propose d'implanter sur le site de la Gazonne et utilisant en partie les installations existantes :

- a) un parcours de Swin – Golf, variante du Golf qui se joue :
 - avec une balle en mousse compressée inoffensive allant moins vite et moins loin qu'une vraie balle,
 - avec une canne unique à une tête à trois faces,
 - les règles, les gestes et la technique de jeu sont identiques à celles du Golf.
- b) un parcours de Footgolf utilisant le parcours de Swin-Golf mais en frappant avec ses pieds un ballon de football depuis l'aire de départ jusqu'au trou en un minimum de coups.

Après discussion très instructive, le projet semble intéressant et la municipalité est prête à participer au financement. Le conseil municipal invite le foyer rural à présenter ce projet à la communauté de communes.

Délibération 1 : : adhésion au service de médecine préventive.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la modification des modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive qui évoluent à compter du 1^{er} janvier 2019. Comme notre commune n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service elle a l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité au Centre de Gestion de l'AVEYRON
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Délibération 2 : création de nom de rue.

Les voies nouvelles doivent, comme les voies existantes, être pourvues d'un nom.

Pour la voie qui est située au Lotissement le Couderquet il est proposé de la nommer "lotissement des vignes".

Le conseil Municipal donne son accord pour que la voie soit nommée "LOTISSEMENT DES VIGNES".

Délibération 3 : autorisation de mandater les dépenses d'investissement – Année 2019

Tant que le budget de l'année n'est pas voté, ce sera fait en mars, il est possible au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il est donc demandé au Conseil

Municipal de se prononcer sur l'application de ces dispositions, sachant que les crédits correspondants devront être inscrits au Budget Primitif lors de son adoption en mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement nécessaires dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Délibération 4 : rachat de la "clim réversible" du local DOMERGUE

Monsieur Jean Claude LEDENT a quitté le local qu'il utilisait en cabinet de Kinésithérapeute situé Rue pavé du roi dans le bourg de Sauveterre pour s'installer dans le pôle SANTE. Il propose à la municipalité de racheter la climatisation réversible qu'il avait fait installer dans ce local.

Le montant demandé est de 1 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de garder ce moyen de chauffage/climatisation en place,**
- **et de régler la somme de 1 000€ à monsieur Jean Claude LEDENT.**

La somme nécessaire sera prélevée au compte budgétaire n° 60632.

Délibération 5 : achat et réaménagement du local "épicerie" situé sur la place aux arcades.

Depuis le conseil municipal du 25 octobre, au cours duquel monsieur le maire avait fait part des contacts engagés avec la chambre de commerce et les associations mettant en place des "multiservices", la commission développement économique a poursuivi son travail à la recherche de solutions pour le projet de maintien impératif d'un tel commerce. La vie économique locale du village, la pérennisation des autres commerces en dépend.

Outre le fait qu'un projet de reprise de l'activité par un commerçant de Sauveterre a pris forme, il est nécessaire pour la municipalité d'acquiescer les murs du commerce.

Monsieur le maire fait part de la proposition de monsieur Claude THERON de vendre son local situé place des Arcades, cadastré B 394 en rez-de-chaussée, à la commune pour la somme de 60 000 €, hors frais de notaire.

Préalablement à l'examen de cette proposition par le conseil municipal, le maire fait un rappel sur l'historique de ce local pour éviter que se développent des polémiques basées sur de fausses informations. Tous les documents archivés relatifs à l'achat par monsieur THERON du fonds de commerce et du local ont été examinés et font ressortir des conditions tout à fait normales. Toutes rumeurs contraires sont fausses et malvenues.

Par ailleurs, les démarches engagées depuis début décembre avec un cabinet d'architectes permettent d'évaluer un coût d'opération de 139 891.45 € HT (Travaux + honoraires) afin de réaménager entièrement ce local.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Coût d'achat	60 000.00 €	
Coût travaux + honoraires	139 891.45 €	
	TOTAL	199 891.45 €
Subvention Etat = DETR 40%		79 956.58 €
(+ 10% de divers- La subvention pourrait aller jusqu'à 87952.24€)		
Subvention Conseil Régional		54 956.58 €
Subvention Conseil Départemental		25 000.00 €
Autofinancement		39 978.29 €
	TOTAL	199 891.45 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **décide de se porter acquéreur du Local "épicerie" pour la somme de 60 000€ et d'engager les travaux de réaménagement**
- **autorise monsieur le Maire à :**
 - **Engager toutes les démarches et signer tous les documents utiles à la réalisation du projet,**
 - **Solliciter les aides nécessaires auprès des différents partenaires.**

Délibération 6 : installation d'une antenne relais de téléphonie mobile pour l'opérateur Orange.

Le plan national d'éradication des zones blanches de téléphonie mobile, notamment en milieu rural, oblige tous les opérateurs à réorganiser leur réseau. Cette couverture devant se faire avec une puissance d'émission très inférieure à la norme européenne, chaque relais "arrose" sur un cercle d'environ 2km de rayon centré sur le pylône.

L'opérateur Orange a présenté son projet d'implanter un pylône en bordure de la parcelle boisée cadastrée F1134, située Route de Jouels à Sauveterre de Rouergue, appartenant à la Commune. Une convention devra être signée entre la commune et l'opérateur pour une durée de 12 ans, avec un loyer annuel de 1800€. C'est l'opérateur qui se charge d'obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser l'installation d'une antenne relais téléphonie mobile pour l'opérateur ORANGE,**
- **d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention à venir, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.**

Délibération 7 : maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du commerce place aux arcades.

La délibération n°5 a autorisé le maire à procéder à l'achat du local, il est obligatoire de choisir un maître d'œuvre pour réaliser les études et les travaux. Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre pour cette mission à :

- Georges RICHARDSON, architecte, pour un montant de rémunération de 14 302.96 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le choix du maître d'œuvre et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

- **Marchés du dimanche et pendant la période estivale, ceux des producteurs :**
L'association "le grand PAS" n'assure plus l'organisation de ces marchés. Doivent-ils perdurer et qui peut les organiser ? Après un débat animé l'ensemble du conseil, bien conscient des difficultés, souhaite leur maintien. La commission économie se charge d'organiser une réunion le 25 février avec le grand PAS, le Syndicat d'Initiative, les commerçants locaux et tous ceux qui s'impliquent dans cette démarche.
- **Travaux cimetière :** les travaux programmés au cimetière d'Albagnac seront pris en compte dans le budget 2019 en section investissement. Ceux du cimetière de Sauveterre le seront dans le budget 2020.
- **Elagage des arbres à Jouels :** Clément CHAUCHARD présente un devis pour ces travaux. Le conseil donne son accord à la réalisation.

- Demande de plantation d'arbres sur le domaine public : saisie d'une demande par un particulier, après discussion, le conseil se prononce contre ce type de demande qui pourrait se multiplier.
- Le Carto club Aveyronnais a édité un dossier consacré à Sauveterre de Rouergue, sur les CPA (cartes postales anciennes) qui sont collectionnées par de nombreux amateurs. La municipalité décide d'en acheter une cinquantaine pour offrir à nos visiteurs de marque. Le dossier est en vente à "la tabatière".
- Parcours d'orientation commun "NAUCELLE – SAUVETERRE" : l'association de Naucelle qui l'organise encore une fois, a proposé que notre commune y soit associée pour créer un parcours commun. Il faut prévoir un budget de 1 100€. Tous les renseignements sont visibles sur le site www.cdco12.com
- JOUELS terrain jouxtant le cimetière et placé en emplacement réservé pour extension : la commune possède le terrain cadastré D568 dans le bourg de Jouels qui pourrait être échangé avec celui de l'emplacement réservé D530. Si cela se faisait, le conseil souhaite conserver une bande le long du presbytère (D568).
- Pont bascule de JOUELS : dans le cadre de la remise en état du pont bascule, il est nécessaire de remplacer la borne de pesée.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 mars 2019 à 20 h.